

DECISION N° 2021-25
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Véronique DESJARDINS, Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Rouen, conformément au décret de nomination du Président de la République en date du 30 mars 2018 ;

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L 6141-1 et L 6143-7, et D 6143-33 à D 6143-35 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la convention de direction commune du 28 décembre 2020 entre le CHU Rouen Normandie, le CH de Gournay-en-Bray, le CH de Neufchâtel-en-Bray, le CH du Belvédère

Vu l'arrêté du CNG du 18 février 2021 nommant Mme Véronique Desjardins, Directrice commune du CHU de Rouen Normandie, du CH de Gournay-en-Bray, du CH de Neufchâtel-en-Bray et du CH du Belvédère,

Vu l'arrêté du CNG du 18 février 2021 nommant Madame Véronique Gaillard, Directrice adjointe du CHU de Rouen et du CH du Belvédère

DECIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Véronique GAILLARD, Directrice déléguée du CH du Belvédère, Directrice du site de Bois-Guillaume et Directrice référente du pôle femme mère enfant (FME) du CHU de Rouen, pour signer en lieu et place de Madame la Directrice Générale du CHU de Rouen, Directrice commune des 4 établissements susmentionnés :

Au titre du CHU de Rouen et du CH du Belvédère :

- Tous les actes liés à la fonction d'ordonnateur du budget ;
- Tous les actes liés à la fonction de gestion et de nomination des personnels, à l'exclusion du recrutement des agents titulaires et contractuels occupant des postes correspondant à ces catégories d'emplois : cadres de direction, ingénieurs généraux ;
- Tous les actes et décisions relatifs aux marchés publics et accords-cadres de fournitures, travaux et services, aux délégations de service public, et aux conventions de partenariat ;
- Tous les actes liés à la gestion des affaires de l'établissement, et qui relèvent de la compétence réglementaire du directeur, et à l'exclusion :
 - o Des contrats internes d'objectifs et de moyens passés avec les pôles d'activités médicales et médico-techniques, et de leurs avenants,
 - o Du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens passé avec l'Agence Régionale de Santé, et de ses avenants,
 - o Des ordres de mission à l'étranger.

- La signature de marchés publics relevant de l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics, le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics et le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice Générale du CHU de Rouen, Madame Véronique GAILLARD est habilitée à signer tous les documents engageant le CHU de Rouen et le CH du Belvédère et dont la signature ne peut être différée.



Article 3

Madame Véronique GAILLARD rend compte de l'exécution de cette délégation à la Directrice Générale du CHU de Rouen, Directrice Commune.

Article 4

La Directrice Générale du CHU de Rouen, Directrice Commune peut à tout moment retirer la présente délégation de signature au délégataire désigné.

Toute modification de la délégation de signature sera notifiée au délégataire désigné.

Article 5

La présente délégation est *intuitu personae*. Elle cesse dès lors que le délégataire désigné quitte ses fonctions ou que ses fonctions font l'objet de modifications au sein du CHU de Rouen.

Article 6

La présente décision annule et remplace la décision 2018-163. Elle est transmise sans délai au comptable du CHU de Rouen et au comptable du CH du Belvédère. Elle sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Seine-Maritime.

Toute modification à la présente décision sera notifiée à l'intéressée.

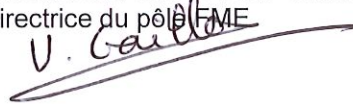
La présente décision prend effet à compter de sa publication.

Fait à Rouen, le 19 février 2021

Le Délégant
Véronique DESJARDINS
Directrice Générale
Directrice Commune



Le Délégataire
Véronique GAILLARD
Directrice déléguée du CH du Belvédère
Directrice du site de Bois-Guillaume
Directrice du pôle FME



Copie :
Mme V. GAILLARD
Mme V. DESJARDINS, Directrice Générale
Mme le Comptable Public du CHU, M. le comptable du CH du Belvédère
Registre des Directions Générales

